

Compte rendu de la séance du conseil municipal de Nontron du 2 décembre 2013

La séance est ouverte à 18h30, conformément à la convocation du 23/11/2013. après appel nominatif, Monsieur le Maire expose aux membres présents la nécessité de présenter deux questions relatives au SNAEP en questions diverses, suite à des réunions de travail avec les services de la Trésorerie dans le cadre de la dissolution du SNAEP de Nontron.

M. Vaugrand dit qu'il est regrettable que ces questions apparaissent le jour du conseil.

M. le Maire répond que tous les jours il y a des demandes des services de l'Etat, et que cela engendre des conséquences sur les modes d'organisation courants.

M. Vaugrand comprend l'argument mais fait remarquer que ces organismes connaissent les modes de fonctionnement des conseils municipaux, et qu'il s'agit d'une question de démocratie.

La présentation des questions diverses est acceptée par 6 voix contre et 17 pour.

Q1 : rapports SNAEP

Monsieur le Maire donne lecture de la question

M. Bourdeau relève une augmentation pour l'eau potable de 3,7% sur un an. Par ailleurs, subsistent des pertes d'eaux en m3 considérables sur la longueur des réseaux déjà relevées au cours des deux dernières années. Le tableau de renouvellement des réseaux ne présente aucuns travaux en 2012 et l'exploitant a pris une marge de + 2,5% par rapport à l'an dernier. Enfin, il estime que le coût pour l'utilisateur est trop important par rapport aux autres communes.

M. le Maire répond que le transfert de la compétence alimentation en eau potable au SIDE va entraîner une augmentation, il y a un lissage sur 10 ans du prix de l'eau, le SNAEP était bien en dessous. En global sur le département Nontron est dans la moyenne

M. Bourdeau pense le contraire. Il présentera à un prochain conseil une comparaison établie sur les bases des données de l'agence de l'eau.

M. Vaugrand estime que, globalement, l'ensemble des améliorations de services ne justifient pas les augmentations de tarifs par l'exploitant. Le problème est que l'on délègue à un privé qui prend une marge.

M. Dutheil remarque des erreurs de frappe relatifs au nombre d'établissement industriels en baisse. M. le Maire confirme qu'il doit s'agir d'une erreur de frappe.

Les rapports sont approuvés par 6 contre et 17 pour.

Q 2 : demande d'adhésion Varaignes

La commune de Varaignes a sollicité son adhésion au Syndicat de transport scolaire de Nontron. La demande est acceptée à l'unanimité.

Q3 : SDE travaux foyer vétuste Faubourg Magnac

M. le Maire donne lecture de la question.

M. Bourdeau regrette le manque d'harmonie sur l'ensemble de l'éclairage sur Nontron, et demande une étude complète sur la commune. Le Maire répond qu'elle a déjà été demandée depuis 4 ans, d'autres collectivités ayant également fait la démarche, il faut attendre le tour de la commune.

Les travaux sont acceptés par 17 pour et 6 abstentions.

Q4 : SDE convention TCFE

M. le Maire donne lecture de la question. M. Vaugrand n'a pas d'observations particulières hormis le fait que l'on demande au conseil de valider des choses déjà décidées. M. le Maire répond qu'il s'agit de prendre en compte une évolution réglementaire existante.

Les termes de la convention sont acceptés par 17 pour et 6 abstentions.

Q5 : CCPVN transferts de services

M. Favard donne lecture de la question.

M. Vaugrand comprend bien le principe du transfert des compétences, cependant il remarque que sur l'avenant récapitulatif des compétences de la CCPN ne figurent pas les remarques du conseil municipal de Nontron lors de la séance du 17/10/2013.

Il est expliqué que les remarques ont été prises en compte dans le compte-rendu du conseil, mais s'agissant d'une décision du conseil communautaire par délibération, le conseil municipal n'a pas la compétence de modifier les décisions d'une autre collectivité.

Par ailleurs, M. Vaugrand regrette que ne soient pas présentées les données financières rattachées à ces transferts.

Mme Gay-Chaperon rappelle que les transferts de compétences et de service constituent une opération « blanche » pour les collectivités, les données financières étant étudiées ensuite sur les attributions de compensation.

M. Bourdeau demande si d'autres agents sur le territoire de la future CCPVN sont concernés par le transfert de la compétence tourisme. Le Maire répond que non, les autres structures étant des associations.

M. Bourdeau interroge sur une consultation en cours pour le recrutement du Directeur intercommunal de l'Office de Tourisme ? M. le Maire répond que la mairie de Nontron n'a rien engagé, ni la CCPN mais il y a eu projet de profil souhaité. M. Bourdeau espère que le conseil municipal de Nontron sera consulté. M. le Maire répond négativement puisque la compétence relèvera de la CCPVN et indique que cela interviendrait après les élections municipales de mars 2014. M. Mathieu intervient en indiquant qu'il s'agit d'un travail collégial entre les commissions communautaires, le comité départemental de tourisme. Pour l'instant ce travail d'analyse pour procéder au recrutement n'a pas été validé par le conseil communautaire.

Les transferts de services sont acceptés à l'unanimité.

Q6 : cession chemin rural Moulin de Puisséché

M. le Maire présente la question. Une discussion s'en suit et il demande aux services municipaux de vérifier qu'il n'y a pas d'autres servitudes sur les terrains derrière.

Mme Gay-Chaperon indique qu'il faudrait l'acte de propriété du demandeur pour voir les servitudes qui y sont inscrites.

M. Bourdeau relève l'importance de la question au regard de l'entretien communal des chemins ruraux. M. le Maire rappelle que les chemins ruraux ne sont pas entretenus par la commune mais par les riverains.

La question est reportée à un prochain conseil en attendant communication de l'acte de propriété de M. Mousnier.

Q7 : cession terrain du domaine privé

M. le Maire donne lecture de la question.

M. Bourdeau estime qu'on ne peut que se féliciter qu'Hermès se développe sur Nontron. Cependant, ce terrain est proche des habitations et notamment du projet d'Eco-quartier.

M. le Maire expliquent qu'ils feront des parkings aux normes et étudiés pour les eaux pluviales afin d'éviter l'arrivée brutale de l'eau dans le Rino. L'Eco-quartier n'est pas prévu sur ces terrains là, il pourrait se faire sur les terrains au-dessus.

M. Bourdeau précise qu'il y aura forcément un dossier « Loi sur l'eau » qui sera déposé. S'il n'y a pas de contrariété sur le développement économique, il constate que cela est dommage sur le plan urbanisme.

La cession de terrain est acceptée par 22 Pour et 1 abstention.

Q8 : saisine CDAC pour l'extension d'une enseigne locale

Après lecture de la question, M. Bourdeau indique que les conclusions sont pour lui les mêmes que celle de la saisine précédente.

Une discussion s'en suit et la saisine de la CDAC est acceptée à l'unanimité.

Q9 : DM 2

Mme Gay-Chaperon présente la question. M. Bourdeau, regrette que ne soit pas transmis le budget général avec les modifications successives antérieures. Par ailleurs, il regrette l'augmentation du fonctionnement et la baisse de l'investissement

La décision modificative est adoptée par 17 voix pour et 6 Contre.

Q10 : Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire donne lecture des éléments, il indique que ce dernier est succinct au regard du calendrier électoral et précise que seul le courant est repris.

M. Vaugrand demande quand le Budget Primitif sera examiné ? M. le Maire répond aux environ de fin janvier, il y a des choses à payer en début d'année, mais il s'agira d'un BP au minima du fonctionnement de la collectivité. A part le strict minimum il n'est pas question d'engager d'autre chose supplémentaire.

M. Bourdeau rappelle cependant qu'il y aura les restes à réaliser. Le Maire acquiesce et la vente du terrain à Hermès, programmée en fin d'année, ne sera enregistrée que pour l'année 2014.

Mme Gay-Chaperon expose qu'à ce jour on finirait l'exercice avec un excédent de fonctionnement.

M. Bourdeau demande s'il y aura des suites aux travaux du Rino ? Le Maire répond que oui, une réunion est prévue prochainement pour faire le point.

Par rapport aux tableaux récapitulatifs du programme de réhabilitation des rues (marché à bon de commande), M. Rossard interroge sur la rue du XI novembre et la voie de Thame. M. le Maire indique que ces rues font partie d'un marché spécifique.

M. Bourdeau interpelle le Maire sur le fait que le passage de à l'intercommunalité va entraîner des couts de fonctionnement en moins, il y aura péréquation avec la CCPVN.

Q11 : régies OT

Le transfert de l'Office de Tourisme entraîne la clôture des régies du service. La clôture est acceptée à l'unanimité

Q12 : indemnités du comptable public

M. le Maire présente la question, les indemnités sont acceptées par 12 voix pour à 100% et 11 contre.

Q13 : AC et ANC transfert des emprunts

L'opposition se retire du vote, le transfert des emprunts du SNAEP est accepté par 13 Pour 4 abstentions.

Q14 : AC et ANC transfert de l'actif et du passif

Le transfert de l'actif et du passif du SNAEP pour l'assainissement collectif et non collectif est accepté par 13 Pour et 4 abstentions, compte tenu du retrait du vote par l'opposition.

* * *

Tour de table

Présentation des condoléances à Jean-Pierre DESPORT pour le décès de son père, ancien conseiller municipal. Christelle DELAGE demande comment va se passer le ramassage des OM dans la rue du 11 novembre ? M. le Maire doit revoir le SMCTOM pour étudier la possibilité d'achat d'un véhicule plus petit. La commune pourrait se substituer au SMCTOM pour ramasser les OM devant les habitations.

M. Bourdeau indique qu'il a été interpellé aussi par des usagers rue de la Côte et il a saisi le SMCTOM, il y a aussi des aménagements à réaliser sur ces voies. Par ailleurs, il a été saisi par de nombreuses personnes concernant les gravats de la destruction des HLM déposés sur un terrain boulevard Gambetta.les membres du conseil municipal approuvent collégalement ce désagrément au regard de la proximité d'un commerce alimentaire et le RINO en contrebas. M. Bourdeau demande également où en est l'achat du Crédit agricole par la CCPN, l'opposition pense que c'est une aberration, cela peut attendre après les élections car il faudra des possibilités d'extension pour le siège de la future intercommunalité.

M. Dutheil demande ce qu'il en est du rapport de l'INRAP pour la Place Paul Bert ? M. le Maire indique qu'ils ont demandé de faire les fouilles mais cela représenterait environ 800 000 € à la charge de la commune. Il a été décidé de ne pas les effectuer et d'entreprendre des travaux légers de rénovation de la place.

Séance levée à 20h40

Le Maire de Nontron, Pierre GIRY

La Secrétaire de séance, Béatrice LAGARDE